

REGLEMENT PARTICULIER COURSE DE COTE DE POURVILLE

Le présent règlement particulier complète le règlement standard des Courses de Côtes et Slaloms.

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE VAL DE BRESLE
Organise le 1er Octobre 2017 avec le concours de la Mairie d'Hautot sur Mer
Sous le patronage de LA MAIRIE d'HAUTOT SUR MER.
Une compétition automobile: Course de Côte Régionale dénommée :

38ème COURSE DE CÔTE DE POURVILLE

Cette compétition compte pour :

La Coupe de France de la Montagne 2018 - Coef.1, le Championnat de la Ligue Régionale du Sport Automobile de Normandie 2017, le championnat de la Ligue Régionale de l'Île de France 2017.

Le présent règlement a été approuvé par la Ligue Régionale sous le numéro 43 date 19/06/2017 et enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation numéro 592 en date du 19/06/2017.

ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

1.1P. OFFICIELS Compétitions régionales

Présidente du Collège des Commissaires Sportifs	Mme Annick LARUE. Lic. n° 1309 19109
Commissaires Sportifs	M Michel WICO Lic. n°1303 2204 M Jean Pierre PATIN.....Lic. n°1303 4183
Directeur de Course	M Hubert VERGNORY Lic. n°1317 7092
Directeur de Course Adjoint	M Lucien VARENGLE.....Lic. n°1307 36384
Responsable des Commissaires Techniques B	M Jacques SALENNE. Lic. n°1317 9451
Commissaires Techniques C	M Fabien CORREIA..... Lic. n°1308 21454
Commissaires Techniques C	M Sylvain CHAMPROBERT.....Lic. n° 1308 18483
Commissaires Techniques C	M Christophe BOGEMANS Lic. n°1306 44924
Chargés des relations avec les concurrents (CS)	M Claude CHRYSTEL..... Lic. n°1303 9367
Chargés des relations avec les concurrents (CS)	Mme Myriam MAWDSLEY Lic. n°1303 11115
Chargé de la mise en place des moyens	M Hervé LARUE Lic. n°1309 38286
Chronométreurs	M Bruno LEROY..... Lic. n°1309 9337
Responsable des Classements	M Raphaël VOISIN..... Lic. n°1308 211834

1.2P. HORAIRES

Clôture des engagements le Mardi 26 Septembre 2017 à 24 heures.

Publication de la liste des engagés le Vendredi 29 Septembre 2017 à 12 heures.

Vérifications administratives à l'ESPACE DE LA MER

Le Samedi 30 Septembre 2017 de 16 h à 19 heures.

Le Dimanche 1er Octobre 2017 de 7h30 à 9 heures.

Vérifications techniques à l'ESPACE DE LA MER

Le Samedi 30 Septembre 2017 de 16 h15 à 19 h15.

Le Dimanche 1er Octobre 2017 de 7h45 à 9 h15.

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais le Dimanche 1er Octobre 2017 à 9 h30 à l'ESPACE DE LA MER au PC Course.

Briefing des commissaires :

le Dimanche 1er Octobre 2017 à 8 heures devant le restaurant "Chez ADELE " (Petit déjeuner)

Essais non chronométrés le Dimanche 1er Octobre 2017 de 8h30 à 10 heures.

Essais chronométrés le Dimanche 1er Octobre 2017 de 10 h 15 à 12 h 15 heures.

Briefing des pilotes par écrit aux vérifications administratives.

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course le Dimanche 1er Octobre 2017 à 12 h 45.

Course

- 1^{ère} montée le Dimanche 1er Octobre 2017 à partir de 13 h 15.
- 2^{ème} montée le Dimanche 1er Octobre 2017 2 Octobre 2016 à partir de 14 h 45.
- 3^{ème} montée le Dimanche 1er Octobre 2017 à partir de 16 h 15.

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.

Affichage des résultats provisoires : 30 min après l'arrivée du dernier concurrent en parc fermé
Remise des prix le Dimanche 1er Octobre 2017 à 19 heures à l'Espace de la mer.

Les concurrents pourront retirer leurs coupes ainsi que le Palmarès :

Le Dimanche 1er Octobre 2017 lors de la remise des prix à l'Espace de la mer,

Tous les concurrents classés et présents à la remise des prix recevront une coupe.

Réunions du Collège des Commissaires Sportifs :

Réunion 1 : le Dimanche 1er Octobre 2017 de 8h15 à 9 h15.

Les réunions suivantes seront fixées par le Président du Collège.

1.3P. VERIFICATIONS

Vérifications administratives à l'ESPACE DE LA MER

Le Samedi 30 Septembre 2017 de 16 h à 19 heures.

Le Dimanche 1er Octobre 2017 de 7h30 à 9 heures.

Vérifications techniques à l'ESPACE DE LA MER

Le Samedi 30 Septembre 2017 de 16 h15 à 19 h15.

Le Dimanche 1er Octobre 2017 de 7h45 à 9 h15.

Vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au Garage : REFERENCE AUTOMOBILE

Adresse : Zone verte 76340 ROUXMESNIL BOUTEILLES

Taux horaire de la main-d'œuvre : 60 € TTC

Les concurrents devront présenter leur permis de conduire ainsi que leur licence et sont tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture et le passeport technique .

Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture de contrôle soit le Dimanche 1er Octobre 2017 à 9 h15.

A l'issue des vérifications techniques, la liste exacte des partants aux essais sera obligatoirement affichée après avoir été entérinée par le Collège des Commissaires Sportifs dont la réunion est prévue le Dimanche 1er Octobre 2017 de à 9 h15.

1.5P. DISPOSITIONS PARTICULIERES

Cet article est destiné à recueillir toutes les modifications ou adjonctions apportées par l'organisateur au règlement particulier type. La numérotation des articles devra être scrupuleusement respectée.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Voir règlement standard des courses de côte et slaloms.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. ENGAGEMENTS

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :

MR Jean-Michel PETIT 12, Hameau de Pelvert
76630 BAILLY EN RIVIERE TEL. 02.35.84.01.87. /06.07.16.23.03.
E.MAIL jeanmipetit5@gmail.com

jusqu'au 26 Septembre à 24 heures.

Les frais de participation sont fixés à 240 €, réduits à 120 €, pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur.

Pour être valables, les engagements devront obligatoirement être accompagnés des frais de participation.

Si quatre jours avant le début du meeting, le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à 40 les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES ADMISES

Le nombre des voitures admises est fixé à 150 (Double monte autorisée.)

Les groupes et classes admis sont précisés dans l'article 4 du règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.

4.2P. CARBURANT - PNEUMATIQUES - EQUIPEMENTS

Voir règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.

4.3P. NUMEROS DE COURSE

Voir règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.

4.4P. MESURES ET DISPOSITIFS DE SECURITE

Voir tableau publié dans France Auto spécial règlement.

Art 4.2.7.Echappement.

ARTICLE 5P. PUBLICITES

Voir règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.

Publicité obligatoire : Elle sera communiquée aux vérifications administratives.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. PARCOURS

La Course de Côte de POURVILLE a le parcours suivant : Du CD 75 bas de la côte au CD 75 sur le plateau.

La course se déroulera en trois montées.

Procédure de départ : chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7 du règlement standard.

Départ : Sur le CD.75

Arrivée : Sur le CD 75 ex Musée Militaire.

Pente moyenne : 7%

Longueur du parcours : 1300 m

Modalités de retour au départ : En convoi par la route de la course.

Parc de départ : Sur CD 75

Parc d'arrivée : Sur CD 75

6.2P. ROUTE DE COURSE

Accès au départ : CD 75 entre le parc fermé et la ligne de départ.

6.3P. FILE DE DEPART

File de départ : lieu CD 75.

Les concurrents devront se ranger en file de départ dans la zone prévue à cet effet avant le départ au plus tard 10 minutes avant le départ. Le concurrent qui ne serait pas présent dans ce délai pourra être exclu de l'épreuve.

6.4P. SIGNALISATION

Voir règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.

6.5P. PARC CONCURRENT.

Les concurrents se placeront dans tous les lieux non interdits par panneaux de stationnement interdit. Il en va de même pour les plateaux qui ne devront en aucun cas gêner la circulation.

6.6P. PARC FERME FINAL

Le parc fermé final obligatoire (sous peine d'exclusion d'office) pour tous les concurrents classés est situé sur le **FRONT DE MER**.

6.7P. TABLEAUX D’AFFICHAGE OFFICIELS

Les tableaux d’affichage seront placés :

- pendant les vérifications au parc des vérifications : Devant le PC COURSE
- pendant les essais et la course au parc départ : Devant le PC COURSE et au parc de regroupement situé en haut de la côte.
- pendant le délai de réclamation après l’arrivée, au parc fermé d’arrivée : Devant le PC COURSE.
- TABLEAU D’AFFICHAGE OFFICIEL: ESPACE DE LA MER à POURVILLE.

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d’affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d’une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d’horaires qui pourraient se décider dans l’heure qui précède leur départ.

6.8P. PERMANENCE

Pendant la manifestation, une permanence se tiendra :

Lieu : ESPACE DE LA MER à POURVILLE. Tél : 06.07.16.23.03.

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

7.2P. CONFERENCE AUX PILOTES (BRIEFING)

La conférence aux pilotes (briefing) sera remise par écrit aux pilotes lors de vérifications administratives.

7.3P. COURSE

Voir règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.

Préciser la procédure de départ : Départs par feux tricolores toutes les 30 secondes.

7.4P. ECHAUFFEMENT DES PNEUMATIQUES

Tout moyen de chauffe des pneumatiques est interdit dans les épreuves régionales.

ARTICLE 8P. PENALITES

Voir règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement de chaque discipline.

Les concurrents n’ayant effectué qu’une seule montée ou deux des trois montées pourront être classés si l’impossibilité d’effectuer les trois ascensions a été dument constatée par un commissaire technique.

ARTICLE 10P. PRIX

Coupes:

Une coupe aux trois premiers au scratch.

Une coupe pour chaque vainqueur de groupe.

Une coupe au premier de chaque classe.

Une coupe à la première féminine.

Une coupe inter association.

Deux coupes seront remises aux commissaires tirés au sort.

Les coupes de classe ne sont pas cumulables avec les coupes de groupe.

La remise des prix se déroulera le Dimanche 1er Octobre 2017 à 19 heures à l'Espace de la mer,

Tous les concurrents classés et présents à la remise des prix recevront une coupe
